

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 AVRIL 2012**

**Délibération
n°2012.04. 53.B**

**Opération Ecole
d'arts plastiques du
GrandAngoulême
dans le quartier de
Basseau/Grande
Garenne à
Angoulême - Marché
de maîtrise d'oeuvre :
avenant n°1**

LE DIX NEUF AVRIL DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Mornac - 16600 Mornac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 avril 2012**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 AVRIL 2012

**DELIBERATION
N° 2012.04. 53.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

OPERATION ECOLE D'ARTS PLASTIQUES DU GRANDANGOULEME DANS LE QUARTIER DE BASSEAU/GRANDE GARENNE A ANGOULEME - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE : AVENANT N°1

Par délibération n°95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement GREENWICH0013 (mandataire sis 16 rue Raymond Poincaré à Angoulême) - SCP FAUVEL-FOUCHE - CABINET MORELET – SECBA- TDL – ADDENDA, pour l'opération « Ecole d'arts plastiques du GrandAngoulême » pour un montant provisoire de 100 422 € HT.

Ce montant provisoire comprend :

- | | |
|---|-------------|
| - une mission de Base+EXE-SYN pour | 85 600 € HT |
| - Mc1 mission complémentaire Diagnostic (DIAG) pour | 8 577 € HT |
| - Mc2 mission complémentaire Etude de faisabilité en énergie (EFE) pour | 1 867 € HT |
| - Mc3 mission complémentaire Simulation thermique dynamique (STD) pour | 4 378 € HT |

Après approbation de l'avant projet définitif, il convient maintenant d'établir le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre sur la base du coût prévisionnel des travaux fixé à 810 789,31 € HT (valeur M0 mai 2011), conformément à l'article 7 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre.

Le forfait définitif se calcule de la façon suivante :

- Taux de rémunération de maîtrise d'œuvre : 10,70 %
- Coût prévisionnel des travaux : 810 789,31 € HT
- $810\,789,31 \text{ € HT} \times 10,70 \% = 86\,754,46 \text{ € HT}$ soit une augmentation de 1 154,46 € HT par rapport à la rémunération provisoire de maîtrise d'œuvre pour la mission de base+EXE-SYN.

Le coût prévisionnel des travaux est inférieur au seuil de tolérance défini à l'article 10 du CCAP de maîtrise d'œuvre.

Les montants des missions forfaitaires restent inchangés.

La rémunération complémentaire de maîtrise d'œuvre est donc de 1 154,46 € HT.

L'avenant n°1 en plus value s'élève à 1 154,46 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 10 avril 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement dont le mandataire est GREENWICH0013 sis 16 rue Raymond Poincaré à Angoulême, ayant pour objet une prestation en plus value d'un montant de 1 154,46 € HT.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre passe de 100 422 € HT à 101 576,46 € HT, soit une augmentation de 1,15 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération ORU – AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 avril 2012 | <u>Affiché le :</u> 23 avril 2012 |